

Direction Jeunesse et Sports
Service de la Jeunesse

Les séjours ont une durée de 7 jours et seront attribués en fonction des places disponibles – une inscription par an.
Tout désistement d'un élève (sauf raison médicale), le fait renoncer à une nouvelle inscription pour une autre période de l'année.
Aucun remboursement ne sera effectué sauf pour raison médicale.

1 – COLLEGE :

Nom du collège : Ville : Référent :

2 – ELEVE

Nom : Prénom : Né(e)le : Classe : Sexe : M F

3 – RESPONSABLE LEGAL 1 :

Nom : Prénom : Portable :
Mail : Adresse :
Code postal : Ville :

3 – RESPONSABLE LEGAL 2 :

Nom : Prénom : Portable :
Mail : Adresse :
Code postal : Ville :

enfants en situation de handicap : nous contacter afin de savoir si l'activité est adaptée à l'enfant.

Comment souhaitez-vous être contacté ? : par mail par courrier

4- ACTIVITES AU CHOIX : 3 CHOIX DIFFERENTS OBLIGATOIRES :

(Les types d'activités sont précisés en page verso Fiche Explicative à la rubrique 6. Activités Hiver)

1	2	3	4	5
SKI	ACTIVITES MONTAGNE	ARTS ET SPECTACLES Cirque	CULTURE SCIENTIFIQUE Sciences et vidéo	GASTRONOMIE ET METIERS DE BOUCHE
		Attention places limitées.	Attention places limitées.	Attention places limitées.

1^{er} Choix :

2^{ème} Choix :

3^{ème} Choix :

5- COÛT DU SEJOUR : 70€ à régler par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC (NB : noter au dos du chèque le nom, prénom de l'élève) à joindre au dossier d'inscription, par virement bancaire, ou en espèces après prise de RDV à l'Hôtel du Département auprès du régisseur au 04 13 31 68 23. (Ne pas envoyer d'espèce par la poste)

6- OBSERVATIONS A MENTIONNER :

Préciser la ou les Période(s) disponible(s) : 1^{ère} semaine 2^{ème} semaine indifférent

Souhaite partir avec 1 ami(e) maximum : un seul choix possible (il doit être du même collège).

OUI NON

Si oui, préciser le nom et Prénom :

Chaque enfant concerné doit remplir impérativement une fiche de pré-inscription individuelle auprès de son référent de collège. Les 2 demandes doivent être identiques (mêmes choix d'activités et même période).

CONSENTEMENT PARENTAL :

J'accepte que les données personnelles de mon enfant (Noms, prénoms, date de naissance, adresses mails et postales, téléphone, classe, collège) soient utilisées pour les formalités administratives nécessaires au traitement de son inscription.

DOCUMENT A RETOURNER AU REFERENT DES SEJOURS DU COLLEGE

Fait à Le..... Signature des parents ou du responsable legal

Fiche Explicative

1. Que sont les « Séjours Sportifs, Educatifs et Culturels »

Ce dispositif s'adresse à tous les collégiens du département. Il offre la possibilité aux enfants qui entrent dans les critères de prise en charge, de partir en séjour durant les périodes de vacances scolaires (hiver, printemps et été) et de pratiquer du sport, des activités éducatives et culturelles. Ces séjours sont assurés par des structures partenaires du Département. **Un nombre limité de places est attribué à chaque établissement scolaire et certains séjours peuvent accueillir des enfants en situation de handicap.**

2. Critères de prise en charge

Les Séjours Sportifs, Educatifs et Culturels s'adressent aux collégiens :

- Non dispensés d'Education Physique et Sportive
- N'ayant pas l'opportunité de partir en vacances ou rencontrant une difficulté particulière pendant l'année
- Méritant d'être valorisés pour leur travail ou leur investissement
- Respectueux des règles de vie en collectivité

Le choix des collégiens retenus pour les séjours se fera uniquement sur validation du référent de chaque établissement scolaire.

3. Encadrement

- Les Séjours Sportifs, Educatifs et Culturels sont assurés par des structures qualifiées et agréées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.
- Toutes les activités sportives sont dispensées par des professionnels diplômés d'Etat dans la discipline proposée.

4. Visites sur sites

Des visites régulières sont effectuées par l'équipe des Séjours Sportifs, Educatifs et Culturels du département afin de s'assurer du bon déroulement du séjour.

5. Lieux

Les Séjours Sportifs, Educatifs et Culturels se déroulent sur des sites géographiques très variés et en adéquation avec les activités qui y sont proposées, dans la grande moitié sud de la France.

6. Activités Hiver :

- **Ski** : apprentissage ski de piste, ski de fond, raquette, rallye photos, sensibilisation faune et flore, découverte métiers de la montagne, initiation dangers et secours, confection d'igloos, fitness éveil musculaire, découverte patrimoine local et produits du terroir...
- **Activités montagne** : biathlon, randonnées, chiens de traîneaux, initiation dangers secours en montagne, rallye photos, bien-être santé, visites culturelles, ateliers culinaires, fitness éveil musculaire, découverte patrimoine local et produits du terroir, ...
- **Arts et Spectacle** : cirque : initiation aux pratiques du cirque (jonglage, équilibre) et trampoline
- **Culture scientifique** : Sciences et vidéo : initiation au montage vidéo, photomontage, effets spéciaux, trucage vidéo, utilisation caméra
- **Gastronomie** : Divers ateliers culinaires, découverte et apprentissage des techniques utilisées par les plus grands chefs ...

7. Périodes

Les Séjours Sportifs, Educatifs et Culturels se déroulent sur une durée de 7 jours, durant les vacances d'hiver 2022 (Février).

8. Modalités d'inscription

Si votre enfant est sélectionné, la présente fiche de pré-inscription sera suivie d'un dossier complet d'inscription, qui sera envoyé par la structure organisatrice, au référent du collège. Le référent remettra ce dossier à votre enfant.

Le dossier comprend :

- Une fiche sanitaire de liaison
- Des informations sur le déroulement précis du séjour (dates, lieu, horaires de convocation, activités proposées...)
- La charte citoyenne, à signer par les parents et l'enfant

9. Tarif

Le Département prend en charge la quasi-totalité du coût du séjour.

70€ restent à la charge des familles, à régler :

- Par chèque à l'ordre du « **Trésor public** », en précisant au dos du chèque le nom, prénom de l'enfant, à joindre au dossier d'inscription.
- Par virement bancaire, contacter **le régisseur** de recettes au : 04 13 31 68 23 (à contacter uniquement pour les paiements)
- En espèce, prendre RDV à l'Hôtel du Département avec **le régisseur** au numéro figurant ci-dessus. **(Envoi d'espèces interdit par courrier).**

Pour toute question concernant les modalités de paiement, vous pouvez contacter le régisseur de recettes (du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00) au : 04 13 31 68 23.

Pour toute autre question, vous pouvez contacter le pôle des séjours sportifs au 04 13 31 96 73 ou 04 13 31 96 15 ou 04 13 31 26 88

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par **le service de la jeunesse du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour l'instruction des candidatures, l'affectation et le financement des séjours**. La base légale du traitement est **le consentement recueilli auprès des parents des candidats collégiens**.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : **le référent collège et le prestataire organisateur du séjour**. L'ensemble des données (en dehors des noms, prénoms et du collège d'affectation) est conservé pendant **un an**. Les noms, prénoms et collège d'affectation seront conservés pour **une durée de quatre ans**.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez nous écrire par lettre postale à :

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.